

MAGAZINE D'INFORMATION RÉGIONALE  
**NEWS D'ILL**

# La chasse tranquille

Partie prenante  
du paysage alsacien,  
la pratique se porte bien,  
mais peine à se renouveler.



## Qui va à la chasse paye sa place 4

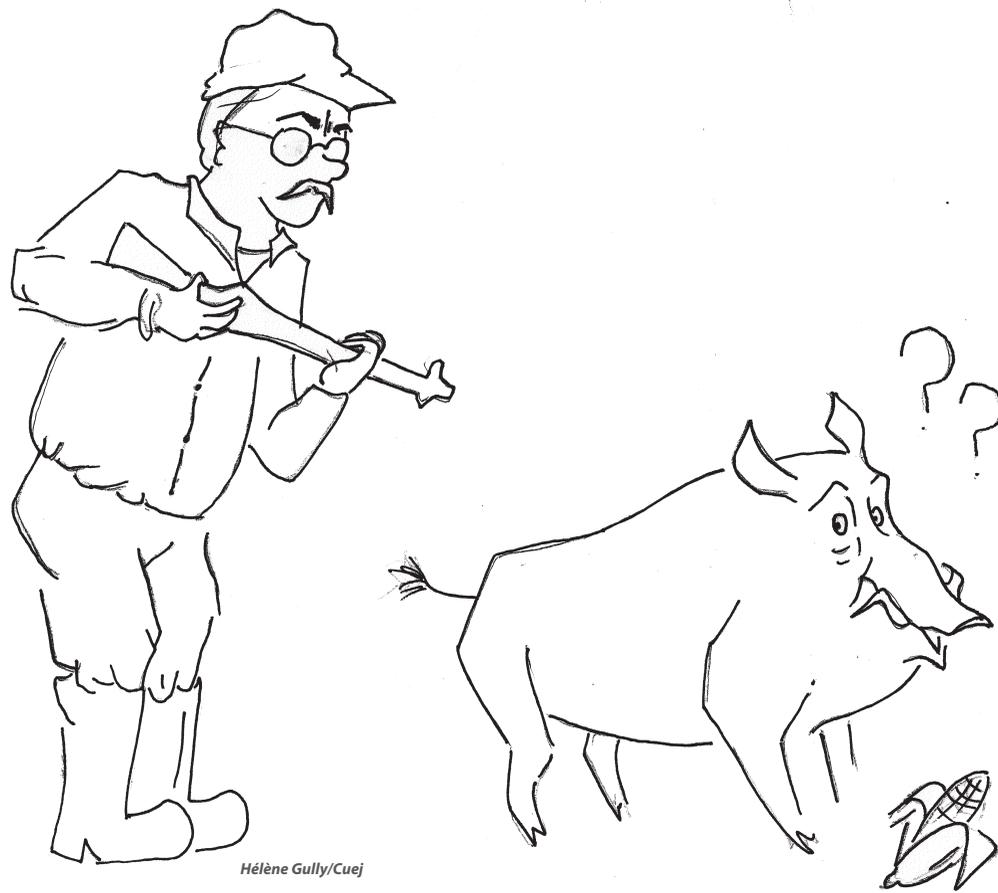
Alexandre Zehnacker, la carabine en héritage	8
Neuf questions sur le droit local	10
Les sangliers chargent la note	11

## Le cerf dans le viseur 12

Que chasse-t-on en Alsace ?	13
L'union fait la forêt	14
Le repeuplement peine à décoller	15
Police de la chasse : « Vos papiers s'il vous plaît »	16
Le louvetier, espèce protégée	18
Les opposants à l'affût	19

## Le gibier défend son bout de gras 20

« Avant, l'animal était considéré comme un frère »	21
Une filière locale à dynamiser	22
La fin des empailés	24



Hélène Gully/Cuej

## NEWS D'ILL

Centre universitaire  
d'enseignement  
du journalisme (CUEJ),  
Université de Strasbourg.  
11 rue du Maréchal-Juin  
CS 10068 67046 Strasbourg  
Tél : 03 68 85 83 00  
cuej.unistra.fr  
www.cuej.info

**DIRECTRICE DE  
LA PUBLICATION**  
Nicole Gauthier

**ENCADREMENT**  
Laurence Defranoux, Nicole Gauthier,  
Daniel Muller, Stéphanie Peurière

**RÉDACTRICE EN CHEF**  
Hélène Gully

**ICONOGRAPHE**  
Nicolas Serve

**CHEFFE D'ÉDITION**  
Hélène Capdeviole

**RÉALISATION**  
Audrey Altimare, Enric Bonet-Torra,  
Romain Boulho, Jérémy Bruno,  
Hélène Capdeviole, Justin Delépine,  
Valentin Ehkirch, Loup Espargilière,  
Clément Grégoire, Hélène Gully,  
Ismaël Halissat, Benjamin Hourticq,  
Mathilde Loire, Antoine Magallon,  
Théau Monnet, Nina Moreno,  
Estelle Pattée, Volodia Petropavlovsky,  
Christelle Pravixay, Anna Riva,  
Alexandre Rousset, Nicolas Serve,  
Aurélié Sipos, Antoine Terrel,  
Elodie Troadec

**PHOTO DE UNE**  
Nicolas Serve

**INFOGRAPHIE**  
Loup Espargilière

**DESSINS**  
Hélène Gully ;  
Claude Davancens,  
avec nos remerciements

# Les préjugés battus en brèche

**T**uer les animaux pour le plaisir, carnage dominical, destruction de la nature... Les préjugés sur la chasse sont nombreux. Comment enquêter sur un monde saturé d'idées reçues ? Après

quatre semaines de reportage et d'enquête, un tableau de la chasse se dessine. Inattendu.

Première constatation : tuer peut être utile. Régie par le code de l'environnement, la chasse est, en réalité, indissociable de la protection de la nature. Sans elle, l'équilibre entre le gibier et la flore serait fragilisé. Et la forêt alsacienne en sait quelque chose. La chasse et l'écologie ne sont donc pas des concepts antagonistes. D'ailleurs, en Alsace, les partisans de la gâchette font parfois front commun avec les écologistes concernant la gestion de la faune.

Seconde surprise : chasser n'est pas si facile. Pas question de prendre son fusil et d'aller tirer sur n'importe quoi, n'importe où, n'importe quand. Sur les territoires alsacien et mosellan, le droit de chasser est soumis à une réglementation qui diffère

du reste de la France. Néophytes et habitués doivent louer leurs permissions de chasser à la commune, après une mise aux enchères. Même pour les propriétaires. Chacun respecte des quotas de gibier imposés par le préfet.

Troisième découverte : la chasse n'est pas un hobby de classes populaires, mais plutôt un sport de nantis. Puisque les coûts s'additionnent, les budgets doivent correspondre. Les cadres et professions libérales sont surreprésentés tandis que la proportion d'agriculteurs est réduite à la portion congrue. Les dispositions du droit local évincent les pauvres par une sélection pécuniaire.

Envers du décor : les adeptes attendent un retour sur investissement. L'art cynégétique peut alors dériver et engendrer des pratiques contestables, décriées par les chasseurs eux-mêmes, comme le lâcher d'« oiseaux de tir ».

Très fantasmée, la chasse est loin d'être une pratique rétrograde. Elle s'inscrit dans la logique moderne de la société.

Hélène Gully

Les chasseresses de Mos'elles, dans la forêt de Philippsbourg, le 16 novembre.



Mathilde Loire/Cuej

# Qui va à la chasse paye sa place



De Philippsbourg à Orbey, la quantité de gibier fait de la région un territoire prisé. Malgré un coût élevé, les chasseurs constituent un public diversifié où les femmes ont leur part.

**D**errière une halte SNCF de la ligne de TER Colmar-Munster vivent Simone Huck, juriste soixantenaire et chasseuse active, et sa chienne. Le salon est orné de tableaux d'animaux, de plantes et de trophées : bois d'un renne du Groenland, peaux de renards, plumes de faisans et une impressionnante collection de bois de cervidés alsaciens. « Les trophées, c'est une façon d'honorer et de res-

pecter le don de la nature. On ne jette rien. »

Simone Huck est une passionnée qui connaît bien le monde de la chasse en Alsace-Moselle. Elle a passé son permis en 1998. Tireuse sportive « de longue date », elle commençait à se lasser des cibles fixes. Elle s'est d'abord mise au ball-trap, le « tir au pigeon d'argile ». C'est là qu'elle et son mari sont « tombés dans le chaudron » : « Le goût de la chasse, ça ne s'explique pas, tout le monde ne l'a pas. Mais

Après plus d'une heure de battue, les chasseurs changent de terrain.

c'est une belle leçon de vie, on apprend à côtoyer la mort. C'est une quête, ça développe le sens de l'observation. »

## L'argent, facteur discriminant

Quelques mois après l'obtention du permis, « le 25 avril 1999, à 5h30, j'ai fait couler mon premier sang ». Elle a conscience d'avoir eu de la chance de pouvoir chasser aussi vite. « Mon mari et moi avions déjà des relations dans la région, nous avons été invités à Solbach, une grande chasse per-



Nicolas Serve / Cuej

sonnelle de 3000 hectares. Mais pour ceux qui viennent d'obtenir leur permis, trouver un terrain peut être difficile. » En Alsace-Moselle, la chasse coûte cher, ce qui crée une certaine « sélection par l'argent », concède Simone Huck.

Cette spécificité est liée au droit local, héritage du passé allemand du territoire. Les communes ou l'Etat mettent en location pour neuf ans des terrains de chasse, dont le loyer annuel est fixé aux enchères. Ce système d'adjudication (lire pages 10-11) engendre un coût élevé pour les chasseurs. D'autant que la quantité de grand gibier dans la région en fait un territoire prisé. Le regroupement en associa-

tion ou en société de chasse est ainsi une pratique répandue en Alsace-Moselle, qui permet de réduire les coûts.

L'association de chasse du Beauregard-Orbey, par exemple, verse un loyer annuel de 16 000 euros pour un terrain de 1300 hectares. A cela s'ajoutent de nombreuses charges : taxes pour indemniser les agriculteurs des dégâts de sanglier (lire pages 10-11), bracelets à apposer sur le gibier tiré, caisses d'assurance pour le garde et les activités des chasseurs, matériel... Au total, près de 24 000 euros sont nécessaires chaque année pour faire fonctionner l'association.

« Peu de gens ont les moyens d'assumer une chasse tous >>>

#### Partenaires

Membres d'une association de chasse qui payent une cotisation annuelle.

#### Invités

Chasseurs conviés à participer à une journée qui exige un grand nombre de fusils. Ils payent un « chapeau » qui couvre les frais du repas et des traqueurs.

**12 000**

C'est le nombre de chasseurs en Alsace

**18 100**

chevreuils ont été abattus dans le Bas-Rhin en 2014-2015

➤➤➤ seuls, convient Simone Huck. Heureusement, il y a des systèmes d'invitation pour les détenteurs du permis qui n'ont pas de terrain personnel. »

## Neuf traqueurs pour un chevreuil

« Allez ! Allez ! » Ce dimanche 15 novembre à Orbey, dans le Haut-Rhin, la forêt retentit des cris des traqueurs, des aboiements des chiens et du tintement des clochettes accrochées à leur cou. Il est près de treize heures et les quinze membres de l'association de chasse du Beauregard-Orbey et leurs invités entament leur deuxième traque de la journée. Le président, Aurélien Moris, est l'un des neuf traqueurs qui participent à cette battue.

Vêtu d'un pantalon et d'un gilet orange, coiffé d'un chapeau vert sombre, il avance en ligne droite

sur le terrain escarpé. Accompagné de son chien, il fouille chaque bosquet à la recherche de gibier.

Ce trentenaire a pris la tête de l'association cette année. Responsable d'entrepôt chez un grossiste, il a son permis depuis six ans : « J'étais déjà beaucoup dans la forêt, pour faire du VTT, de la randonnée, ou pour pêcher. Je suis venu assez naturellement à la chasse, malgré l'absence de tradition familiale. » Il prati-

que la chasse à l'arc, qui offre un challenge supplémentaire : « Il faut se retrouver à 15 mètres de l'animal. Ce défi du contact rapproché m'a séduit. Il s'agit de tromper un animal sauvage, de mettre en défaut ses sens. »

Abrité du vent entre un sapin et un saule, Gabriel Da Silva Rocha, la quarantaine, attend patiemment que les traqueurs rabattent les animaux vers sa position, situé à la fin de la zone de battue. Deux longues heures à attendre, comme les vingt autres chasseurs postés. « C'est aussi ça, la chasse. Parfois, nous patientons longtemps et nous ne voyons pas une bête. »

Responsable des ressources techniques dans une entreprise de toiture, Gabriel Da Silva Rocha est aussi le capitaine de l'équipe.

« Ça fait 15 jours que je prépare la battue. Cette phase fait déjà partie de la chasse. Ça ne peut pas se réduire

à l'action de tirer, même si tuer du gibier reste la finalité. »

Au « rond du matin », le briefing tenu vers 8h30 sur le parking d'un supermarché, il a rappelé les règles aux trente chasseurs réunis, dont deux femmes, et indiqué quelles bêtes peuvent être abattues : « Vous pouvez tirer le sanglier, le renard et le chevreuil. Si vous croisez une laie et ses marcassins, c'est en fonction de votre éthique personnelle. »

Mais il a surtout insisté sur la

## Battue

Action de battre les bois, les taillis, les champs pour en faire sortir le gibier et le rabattre vers les chasseurs postés.

## Traque

Assemblée des traqueurs, chargés de débusquer le gibier au sein de la zone chassée. Ils avancent alignés, avec bruit, aidés de chiens qui débusquent le gibier et le poussent vers les chasseurs postés en ligne.

sécurité : « Nous n'avons aucune obligation de résultat. Si vous n'êtes pas sûr de votre tir, alors ne tirez pas. On fera quand même la fête après. »

Gabriel Da Silva Rocha chasse depuis quinze ans et sa passion est restée intacte : « Je me fais tout le film avant, j'imagine combien de bêtes on va lever, à quoi ressemblera le tableau de chasse. » C'est surtout un rendez-vous convivial, avec des gens venus très majoritairement d'Alsace, mais aussi de Lyon ou de Franche-Comté. Ils sont employés, ouvriers, cadres ou chirurgiens, et ont en général entre 40 et 45 ans. « On a une chouette équipe, souligne le chasseur. Ce qui me plaît aussi, c'est ce partage, se retrouver tous ensemble pour passer un bon moment dans la nature. »

Les chasseresses, comme elles se définissent elles-mêmes, sont plus nombreuses le lendemain, à Philippsbourg, en Moselle, lors de la chasse à laquelle participe Mos'elles. C'est l'une des délégations départementales de l'Association nationale de la chasse au féminin (ANLCF) les plus dynamiques, et elle compte une cinquantaine d'adhérentes. Sept d'entre elles, de la trentaine à la soixantaine, sont présentes ce lundi au milieu d'une quarantaine d'hommes.

Autre lieu, mêmes rituels : « rond du matin », battues en forêt, déjeuner dans un chalet et le tableau de chasse à la nuit tombée, à la lumière des torches. Pour la présidente de Mos'elles, Annick Ehrninger, « quand il y a plus de femmes, l'ambiance est moins rude. Les hommes se laissent moins aller au vocabulaire grivois et canaille ».

## « Une femme à la chasse doit être parfaite »

S'il existe encore quelques sociétés en Europe qui refusent les femmes, comme le Rameau d'argent en Allemagne, elles sont généralement bien acceptées. Beaucoup d'entre elles ont commencé aux côtés de leur mari, de leur compagnon ou de ➤➤➤

## Comment devient-on chasseur ?

**P**our obtenir le permis de chasser, le candidat doit s'inscrire auprès d'une fédération départementale de son choix, suivre des séances obligatoires en fédération et réussir l'examen du permis de chasser sous contrôle de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Le coût de la formation s'élève à environ 45 euros. L'inscription à l'examen coûte 46 euros. L'examen est composé d'une séance unique avec dix questions théoriques et quatre exercices pratiques. Il est centré sur la sécurité et la maîtrise de l'arme et dure une trentaine de minutes.

### La partie pratique est constituée :

d'un parcours de chasse simulé avec tir à blanc, du transport d'une arme dans un véhicule et de deux épreuves de tir, l'une sur plateaux d'argile, l'autre sur sanglier courant pour un tireur posté en battue.

### L'épreuve théorique couvre plusieurs thèmes :

connaissance de la faune sauvage et de ses habitats, connaissance de la chasse, lois et règlements concernant la police de la chasse et la protection de la nature et, enfin, emploi des armes et des munitions.



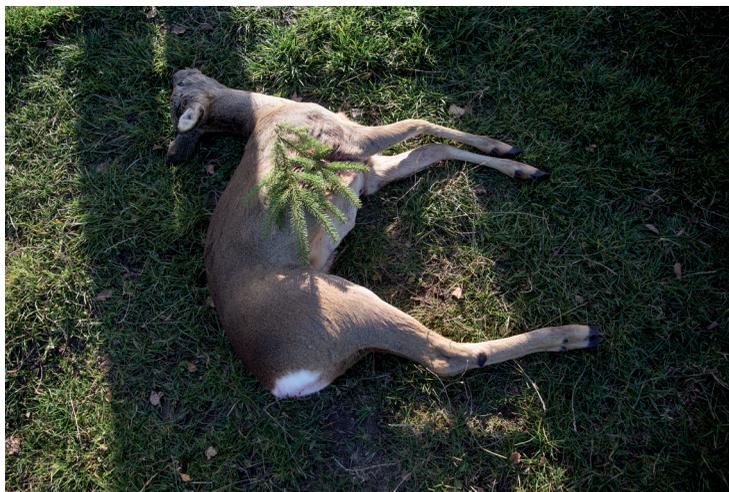
Une fois posté, il faut éviter le moindre bruit artificiel pour ne pas effrayer le gibier.

**Affût**  
Endroit où l'on se poste pour guetter le gibier, souvent un mirador.



**Approche**  
Mode de chasse individuel qui consiste à approcher le gibier à pied jusqu'à la distance de tir.

Les animaux perçoivent le monde en noir et blanc, d'où le camouflage sur fond orange.



Unique prise de la battue, le chevreuil est « honoré » par la brisée, une tradition alsacienne.

**Portrait** A 19 ans, l'étudiant en

# Alexandre

**S**ur le terrain de foot de la petite ville de Mittelhausbergen, les équipes jouent les tirs aux buts. A quelques mètres seulement, Alexandre Zehnacker monte dans son mirador. La loi ne lui laisse qu'une heure avant la tombée de la nuit pour chasser. Grosses chaussures, vêtements kaki et carabine en main, il se poste de longues minutes dans sa tour de bois.

A presque 20 ans, si certains passent leur mercredi après-midi sur un terrain de foot, lui préfère guetter les mouvements de la forêt, à l'affût du gibier. Dès qu'il le peut, le jeune homme, cheveux blonds et épaules larges, prend son petit 4x4 et sillonne les chemins de « sa chasse ».

## Permis de chasse : une étape obligatoire

En hiver, il y passe tous ses week-ends. Dans les battues, il est généralement le plus jeune : « Je suis assez valorisé en tant que jeune chasseur, mais c'est aussi un peu de pression. » Peur de faire un mauvais tir, de blesser ou rater le gibier... Le regard des autres, surtout celui de son père, est parfois lourd à porter : « C'est lui qui m'a initié à la chasse. »

Avant même d'avoir mis un pied dedans, Alexandre a grandi au milieu des trophées et des animaux empaillés. Dans la maison familiale, sur les murs du salon, des bois de brocards occupent chaque centimètre carré. Des peaux de renards couvrent les fauteuils, deux carabines ornent la cheminée et la bibliothèque déborde de livres sur le gibier et la traque. Jusqu'aux bibelots entreposés sur les étagères, tout ramène à cet univers.

« Mes parents se sont rencontrés à la chasse, cela fait quarante ans que mon père la pratique », raconte Alexandre. Dans la famille, le permis de chasse est un passage obligé. Même pour Guillaume, son grand frère de

>>> leur père. « J'ai découvert la chasse dans les années 1980 : au début, j'accompagnais mon mari, explique Annick Ehrminger, âgée d'une soixantaine d'années. J'ai eu de la chance car ma belle-mère chassait déjà, sinon je ne sais pas si j'aurais pu m'y mettre aussi facilement. »

D'autres membres de Mos'elles ont découvert la chasse par elles-mêmes, comme Valérie Ghanime, trentenaire, qui vit au Luxembourg : « L'apprentissage est plus dur quand on ne baigne pas dans ce milieu depuis l'enfance. Certaines choses tombent sous le sens pour les autres, mais pas pour moi qui n'avais jamais vu faire. Par exemple, il ne faut jamais tirer le gros gibier en face : mon premier animal, il est tombé devant moi, les yeux

dans les yeux. Ça rend l'acte plus difficile à supporter. » Toutes ces femmes sont d'accord sur une chose : elles n'ont pas le droit à l'erreur.

« Quand on est une femme à la chasse, il faut être parfaite. Il faut gérer son gibier parfaitement, du tir à l'assiette, récapitule Simone Huck. Mais au moment du tir, c'est la même chose pour une femme ou un homme. On parle quand même de tuer un animal : tout le monde n'y arrive pas. » Tous les chasseurs expliquent qu'il y a parfois ce moment, ce jour où le tir est impossible. Même si beaucoup ont du mal à l'avouer.

**Mathilde Loire,  
Anna Riva,  
Nicolas Serve  
et Elodie Troadec**

**2162 €**

Dépense annuelle moyenne d'un chasseur français

**2500  
à 3000 €**

Dépense annuelle moyenne de Simone Huck, déléguée du Haut-Rhin de « Chasser au féminin ». Aurélien Moris, président de l'association du Beauregard-Orbey, annonce la même fourchette de coûts

hôtellerie passe son temps libre posté au mirador, un œil sur son téléphone, l'autre sur les bois

# Zehnacker, la carabine en héritage



Valentin Ekhirsch / Cuej

27 ans qui ne partage pas la passion familiale : « Mon père aurait aimé que je sois plus accro. Pour la chasse, il a tout misé sur Alexandre. » Son travail au bar des Haras à Strasbourg ne lui laisse pas le temps de prendre la carabine.

Les mots manquent à Alexandre pour expliquer sa passion : « Ça me permet de me vider la tête... » Mais quand les minutes sont un peu longues, au milieu de la forêt, il sort son téléphone, comme tous les jeunes de son âge. « Je joue à des jeux pour passer le temps », admet-il en souriant. Quand la battue commence vraiment, l'adrénaline monte. Au moment du tir, son cœur s'emballe. Et puis c'est encore l'attente : « Par sécurité,

**Alexandre tient un carnet de chasse qui recense ses prises.**

*on ne peut pas aller voir la bête tout de suite, si une traque est en cours, c'est trop dangereux. »* Quand il a enfin confirmation que l'animal est bien tué, c'est le soulagement : « Je suis fier de moi et je sais que cela fait plaisir à mon père. » Sa première bête, il l'a tirée un an après avoir passé son permis, à 17 ans.

## Entre les traditions alsaciennes et la vie 2.0

Au milieu des bustes d'Alsaciennes à coiffe, que collectionnent ses parents, il se souvient des traces de sang dessinées sur son visage, des paroles prononcées en alsacien par le président de la chasse lors du rituel d'initiation, « Weidmansheil, Weidmannsdanke ». Une langue qu'il

a apprise grâce à la chasse : « En battue, lors du tableau, on parle alsacien. Les animaux n'ont pas le même nom. Par exemple, un sanglier, c'est un "keiler". C'est important de respecter cette tradition. » La chasse est aussi un moyen d'affirmer son attachement à l'Alsace.

Ses meilleurs amis, eux, vivent pour autre chose. L'un fait une école de jeux vidéo, l'autre suit des cours à domicile, le dernier est « dans l'automobile ». Ils habitent à quelques mètres de chez Alexandre, « je les vois souvent, je ne fais pas que de la chasse », se justifie-t-il : « On en parle de temps en temps, je leur raconte quelques anecdotes mais ça ne va pas plus loin. »

Sortir de ce milieu n'est pas si facile : « J'aimerais bien pouvoir discuter de mes prises en dehors de la chasse, avec des gens de mon âge, mais tous ne comprennent pas, il y a certaines personnes avec qui j'évite le sujet. »

Il y a quelques semaines, il a décidé de créer une page Facebook, « Jeunes chasseurs d'Alsace ». Il y publie des selfies, des photos de ses prises qu'il partage presque en temps réel. En peu de temps, il a réuni plus de 450 passionnés : « Ça m'a permis de voir qu'on était pas mal de jeunes, j'ai pu retrouver un garçon que j'avais déjà vu en battue. »

La semaine, il change d'uniforme. Quitte sa veste de camouflage orange fluo et enfile un costume-cravate. Après un bac pro cuisine, il s'est inscrit en BTS Hôtellerie-restauration au lycée Alexandre-Dumas à Illkirch. En salle ou en cuisine, la chasse n'est jamais loin dans son esprit : « On a toujours mangé du gibier, ça m'intéresserait de le cuisiner. » Loin de l'image du chasseur sanguinaire, il respecte le gibier qu'il prélève. Jusque dans son assiette.

**Valentin Ekhirsch et Aurélie Sipos**

# Neuf questions sur le droit local

## Quel est le cadre juridique de la chasse en Alsace-Moselle ?

Dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et en Moselle, la chasse est encadrée par un droit local spécifique inscrit dans le Code de l'environnement. La différence principale avec le reste de la France est qu'il faut être locataire d'un lot de chasse, administré par la commune, pour pouvoir chasser. Ailleurs, un simple permis suffit.

## Qu'est-ce que cela implique pour les chasseurs ?

Le droit local rend la pratique onéreuse car les chasseurs ont davantage de charges qu'ailleurs (loyer, indemnités des dégâts du gibier). La plupart d'entre eux reste pourtant attachée à ce cadre juridique qui leur permet de maîtriser leur lot et en limite l'accès. Dans le reste de la France, l'équipement, le permis et la cotisation au fonds d'indemnisation des dégâts sont les seuls frais fixes du chasseur.

## Comment s'organise la location des lots de chasse ?

Le droit local prévoit que les parcelles inférieures à 25 hectares soient rassemblées en lots cynégétiques gérés par les communes. Les lots ainsi constitués sont loués à un ou plusieurs chasseurs regroupés en association, pour une durée de neuf ans. Ces attributions peuvent se faire de trois manières différentes : de gré à gré entre l'ancien locataire et la commune, par adjudication ou par appel d'offre. Le droit de chasse est alors réservé exclusivement aux locataires. Ils devront payer à la commune un loyer annuel pouvant aller de un euro à plusieurs milliers et respecter un plan de chasse précis. S'ils le souhaitent, les locataires peuvent inviter d'autres chasseurs sur leur lot.

## Comment est constitué un lot de chasse ?

C'est la commune qui détermine les lots de chasse. La loi exclut certains terrains comme ceux entourés d'une clôture, les forêts domaniales ou encore les zones militaires. En pratique, les communes évitent aussi les lieux d'habitation. Les grands propriétaires fonciers, au-delà de 25 hectares, peuvent se réserver le droit de chasser ou interdire la pratique sur leurs terres, s'ils ne souhaitent pas confier la gestion de leur parcelle à la commune.

## Qu'est-ce que cela apporte aux communes ?

Pour les communes, les bénéfices liés à l'administration de ces parcelles sont parfois importants car les propriétaires peuvent leur abandonner le loyer payé par les chasseurs. En échange de cet abandon de loyer, la commune est tenue de prendre en charge la cotisation à la caisse d'assurance accidents agricoles du propriétaire. Cette cotisation fait partie

de la taxe foncière applicable à tous les propriétaires de terrains non bâtis en Alsace-Moselle.

## Comment s'organise l'indemnisation des dégâts de gibier ?

C'est l'autre spécificité du droit local de la chasse en Alsace-Moselle. En France, chaque chasseur cotise à un fonds d'indemnisation de dégâts qui rembourse les exploitants lésés. En Alsace-Moselle, si des dégâts sont causés par du gibier autre que sanglier (cerfs, daims, chevreuils, faisans, lièvres...), le chasseur devra prendre à sa charge la totalité de l'indemnisation évaluée par un expert. Pour les dégâts de sanglier, le système est équivalent au reste de la France : les chasseurs mutualisent les risques par une cotisation au fonds départemental.

## Quelles difficultés rencontrent les communes pour trouver des locataires ?

« Les procédures d'indemnisation constituent l'essentiel des difficultés et peuvent rendre difficiles certaines adjudications », assure Laurence Grisey-Martinez, juriste à l'Institut du droit local. C'est le cas à Hoerdt, dans le Bas-Rhin, où deux terrains sur quatre n'ont pas trouvé preneur. « Le prix de départ de ces lots était de 3000 euros, on les propose aujourd'hui à un euro symbolique », se désole Denis Riedinger, maire de la commune. Les dégâts des lièvres constituent une charge trop importante pour les potentiels locataires. « Les lièvres font 20 000 euros de dégâts par an sur les terrains mitoyens, où se trouvent des aspergeraies », explique le maire. Si la commune ne parvient pas à trouver preneur, les dommages à venir pourraient être à sa charge.

## Est-ce qu'il existe des solutions pour éviter les dégâts de gibier ?

Des clôtures de protection autour des cultures pourraient éviter des dégâts trop importants. À Hoerdt, Denis Riedinger veut adopter cette solution, en proposant de partager les frais de protection en trois parts égales payées par la commune, l'agriculteur et le chasseur.

## Est-ce que le droit local de la chasse va évoluer, notamment avec la mise en place de la grande région Est ?

Des évolutions sont souhaitées, notamment concernant l'indemnisation des dégâts causés par le gibier sur les exploitations agricoles. Mais pour l'instant les acteurs du monde cynégétique préfèrent se contenter du droit en place, de peur qu'il soit supprimé avec la fusion des régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne.

**Ismaël Halissat  
et Théo Monnet**

**Si des dégâts sur des exploitations sont causés par du gibier autre que le sanglier, le chasseur doit prendre à sa charge la totalité de l'indemnisation**

**Cynégétique :**  
qui se rapporte  
à la chasse

LE CAFÉ  
EST POUR  
MOI...



## Les sangliers chargent la note

Les chasseurs vont devoir payer des amendes supplémentaires pour indemniser les agriculteurs.

**E**n Alsace, comme sur tout le territoire, la régulation du sanglier revêt un enjeu économique. Très prolifique, l'animal, catégorisé comme nuisible, est un épouvantail pour les agriculteurs. En 2015, le coût des dommages aux cultures agricoles alsaciennes devrait avoisiner les 2,5 millions d'euros. Pour couvrir ces pertes, les fonds d'indemnisation de dégâts de sangliers (Fids) – des organismes départementaux – constatent, estiment et remboursent les dégâts. Pascal Perrotey-Dorridant, directeur du Fids 67, définit son travail comme celui « d'une compagnie d'assurance pour les agriculteurs »

**« Notre budget de 800 000 euros ne suffit jamais »**

Une compagnie d'assurance qui fait face à des difficultés financières. Dans le Bas-Rhin, le budget de l'année 2015 est en baisse de 120 000 euros par rapport à l'année précédente. En 2015, le fonds devrait accuser un manque « de

50 000 à 100 000 euros », estime son directeur. Une situation que l'on retrouve également dans le Haut-Rhin. Mais qui est habituelle, nuance Gérard Wurtz, président du Fids 68 : « Nous devons toujours appliquer des surtaxes dans le Haut-Rhin, notre budget de 800 000 euros ne suffit jamais. »

Pourtant, les responsables des deux fonds départementaux ne remettent pas en cause la bonne régulation du gibier par les chasseurs alsaciens : « En deux ans, les surfaces dégradées ont diminué de 1000 hectares », se félicite Pascal Perrotey-Dorridant. De son côté, Gérard Wurtz explique que « les dégâts sont très difficiles à maîtriser, même si la population de sangliers reste stable ».

Alors, qu'est-ce qui explique ces difficultés financières ? Premièrement, la baisse du prix des adjudications, les loyers des lots de chasse. Sur chaque nouveau bail, 12% du montant alimente les caisses des fonds d'indemnisation. Or, cette année, le

vieillessement de la population de chasseurs, associé à la baisse de concurrence dans les enchères, ont tiré les prix vers le bas. « Avant, on était à 10% du bail et on arrivait à un budget d'un million d'euros, souligne Pascal Perrotey-Dorridant. Aujourd'hui, on a un budget de 856 000 euros avec 12% des baux. » La hausse du cours des ressources agricoles, dont le maïs, est aussi en cause. À cela s'ajoutent les conséquences de la sécheresse de l'été dernier. En mettant plus de temps à fructifier, les pieds de maïs sont restés à la portée des sangliers, qui en ont ainsi profité et ont retourné les champs.

**« On va mettre la pression sur les chasseurs »**

Pour compenser leur déficit, les fonds prévoient donc de prélever chez les chasseurs : « Nous allons faire payer les propriétaires des lots où les dégâts sont les plus importants », annonce Pascal Perrotey-Dorridant. Mais aussi inciter les chasseurs à presser la gâchette en mettant en place des commissions chargées d'examiner les cas des lots les plus dégradés. Après deux avertissements, le bail des locataires les moins responsables pourrait être résilié. « On va mettre la pression sur les chasseurs, glisse le directeur du fonds bas-rhinois. De cette façon, on fera diminuer les dégâts. »

Du côté de la Fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin, la décision d'appliquer des surtaxes est plutôt bien acceptée. Son président, Gérard Lang, juge normal de faire payer certains locataires, dont la gestion du lot laisse à désirer : « Certains chasseurs font de l'élevage pour pouvoir tirer. De même, des chasseurs parisiens, qui viennent occasionnellement, vont demander aux autres gestionnaires de ne pas trop tirer pour avoir de beaux tableaux de chasse quand ils viennent. Ces gens-là, il faut les taxer un peu plus. »

**Benjamin Hourticq**

**Le plan de chasse** détermine le nombre minimum et maximum d'animaux à prélever sur les territoires de chasse

# Le cerf dans le viseur

Dans son « livre blanc », l'Office national des forêts n'est pas tendre à l'égard de l'ongulé, accusé de détruire son écosystème et de saccager les cultures sylvestres.

**L**a forêt alsacienne est en danger et le cerf est son pire ennemi. C'est le constat de l'Office national des forêts (ONF) dans son livre blanc « Pour un équilibre faune-flore en Alsace » (1), publié en septembre.

« Depuis vingt-cinq ans, la situation se dégrade. La forêt se régénère de moins en moins », explique Frédéric Guérin, délégué départemental de l'ONF. La forêt couvre 38% du territoire alsacien, soit 317 000 hectares, et souffre d'une surpopulation animale, notamment de cervidés, qui fragilise les écosystèmes. 20% de ces surfaces sont jugées en état de « grave déséquilibre ». Pour l'ONF, le responsable ne fait pas de doute : c'est le cerf. L'animal, herbivore, est accusé d'écorçage (prélèvement de l'écorce avec les dents), d'abrutissement (prélèvement des bourgeons, des pousses ou des feuilles), ou encore de frottis (frottement des bois sur les tiges).

## Vers une « catastrophe écologique »

« Si nous laissons le cerf se développer encore, nous courons à la catastrophe écologique », confirme Philippe Ballon, ancien chercheur à l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA). Le chercheur craint que les zones forestières alsaciennes ne perdent leur diversité végétale : « Les cervidés préfèrent le sapin et le hêtre. Les forêts risquent donc d'être peuplées essentiellement d'épicéa. » Cet appauvrissement de la flore a des conséquences

sur les écosystèmes fauniques, avec par exemple la disparition de certaines espèces d'insectes et de petits animaux qui en dépendent.

Le chercheur avance comme raison de cette surpopulation une

**L'ONF reproche aux chasseurs de ne pas « prélever » suffisamment de cervidés.**

insuffisance des prélèvements depuis des décennies. En cause : des plans de chasse inadaptés du fait d'une sous-estimation des populations de cervidés. Le livre blanc exhorte donc à augmenter les quotas d'animaux à abattre.

Il met également en cause les chasseurs et leur non-respect des plans actuels. L'analyse passe mal dans le monde de la chasse. Richard Lang, président de la Fédération des chasseurs du Bas-Rhin, n'hésite pas à parler de « diabolisation du cerf ». Pour lui, la déforestation est un fantasme : « Quand on nous dit que la nature disparaît, ce n'est pas vrai. Si le cerf mange une essence, une autre viendra, mais ce ne sera pas forcément celle souhaitée par les forestiers. »

## Les chasseurs à la rescousse du cerf

La Fédération, membre du mouvement Alsace Nature, porte aujourd'hui un discours de protection animale et souhaite revenir à une chasse dite « propre ». « Une densité naturelle peut s'obtenir sans pression de chasse, précise le prési-



Marjilte Loire/CUEJ

## Des populations de cervidés difficiles à évaluer

**A**u-delà de la difficulté d'établir des quotas de chasse, le comptage des cerfs pose lui aussi problème, comme le reconnaît Stéphane Giraud, délégué général d'Alsace Nature : « On n'est pas capable d'avoir un protocole de dénombrement fiable du nombre de cervidés dans les forêts. » Les populations animales ne sont pas sédentaires. Les hordes de cervidés migrent d'une parcelle à l'autre, d'un massif à l'autre.

« Les écorçages peuvent être faits par seulement une ou deux bêtes bloquées dans les bois pendant plusieurs jours en cas de forte neige et qui n'ont

pas d'autre choix pour survivre. Il faut être devin pour se baser sur les dégâts subis par la forêt pour estimer les densités de population », précise Léon Rapinat, chasseur et auteur du blog « veillecynégétique67 ».

Celui-ci avance une autre explication. Celle d'une surévaluation par les chasseurs : « Les quotas sont faits par rapport à leurs estimations. Comme un lot coûte très cher, il faut avoir des associés qui puissent chacun tirer une bête. Il y a donc une tendance à déclarer un maximum de gibier pour avoir le droit de tirer plus d'animaux les jours de chasse. »

dent. Nous devrions laisser les facteurs de mortalité naturelle réguler la population, ajoute-t-il, et prélever des animaux seulement au-dessus du niveau de biodiversité acceptable. C'est ça la chasse écologique. » L'organisation avance des propositions alternatives. Mettre en place des prairies pour permettre aux animaux de se nourrir, ou encore abattre des arbres en hiver afin de fournir une réserve de nourriture aux cervidés et éviter ainsi l'écorçage. Des techniques de protection peuvent également être installées, comme des grillages, mais selon un rapport de la Fédération interprofessionnelle forêt-bois Alsace (Fibois) de 2014, elles coûtent trop cher.

### L'argument économique

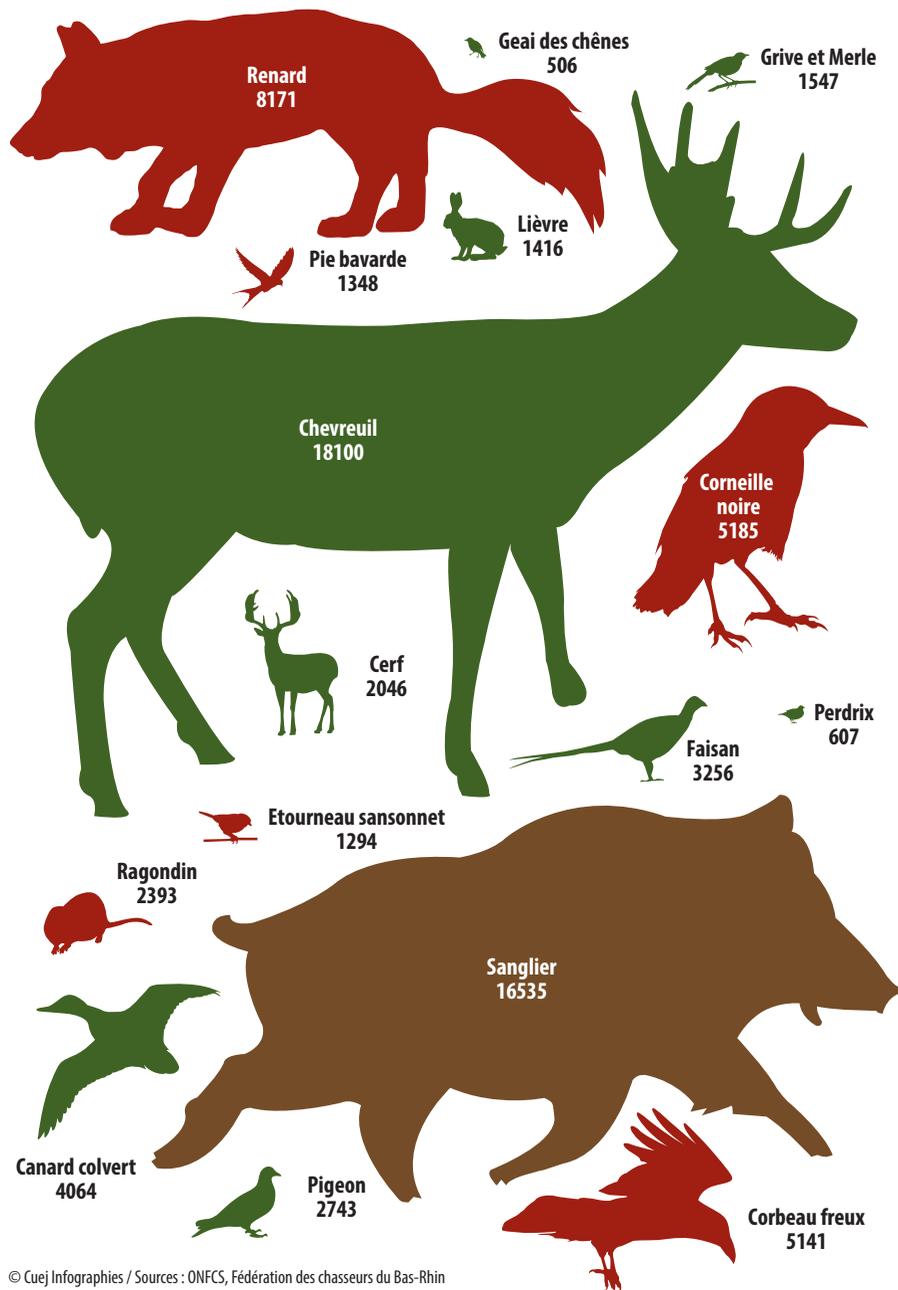
Partie prenante du débat par son poids économique (20 000 emplois en Alsace), la filière bois se dit elle aussi menacée par le cerf. L'écorçage fragilise les arbres et favorise l'apparition de champignons et de pourriture, ce qui contribue à diminuer le volume disponible pour les scieries. « Les troncs de 60 ou 70 ans qui pouvaient être vendus pour de la charpente sont très abîmés à cause du frottis, explique Sacha Jung, délégué général de la Fibois Alsace. On les transforme alors en bois énergie, ce qui représente une perte de valeur ajoutée importante. » Sacha Jung, amer, regrette que les propriétaires forestiers privilégient trop les revenus importants et réguliers de la chasse au détriment de ceux de la filière bois, qui demandent un investissement à long terme et sont soumis aux aléas climatiques. Une vision à court terme qui pénaliserait la forêt.

**Justin Delépine  
Antoine Magallon  
et Antoine Terrel**

(1) Livre blanc signé également par les Communes forestières d'Alsace, le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) Lorraine Alsace et la Forêt privée française.

## Que chasse-t-on en Alsace?

Photo de famille des quinze animaux les plus tirés dans le Bas-Rhin lors de la saison 2014-2015



© Cuej Infographies / Sources : ONFCS, Fédération des chasseurs du Bas-Rhin

- En le gibier
- En les animaux classés « nuisibles »
- En le sanglier, à cheval sur ces deux catégories

Ce graphique n'a pas vocation à être exhaustif (bécasses, daims et autres ouettes manquent à l'appel), ou à permettre de dégager de grandes tendances : il tente d'exposer schématiquement qui l'on chasse en Alsace. D'une espèce à l'autre, les façons de compter divergent : le nombre de chevreuils abattus est estimé par des enquêtes alors que chaque cerf tué est systématiquement enregistré (on lui coupe même les oreilles pour s'assurer qu'on ne le comptabilise pas deux fois).

Représentés dans différentes couleurs, le gibier (en vert), les animaux classés « nuisibles » (en rouge) et le sanglier, à part. Celui-ci est à la fois prisé pour sa viande et chassé à cause des dégâts qu'il occasionne sur les cultures agricoles et sylvestres qui l'avoisinent. Les chiffres présentés n'illustrent que les tableaux de chasse du Bas-Rhin ; de telles données n'existent pas encore dans le Haut-Rhin, qui a commencé à compter cette année seulement.

**Loup Espargilière**

# L'union fait la forêt

Depuis 2014, seize municipalités du Piémont des Vosges travaillent ensemble pour redéfinir les plans de chasse.

**E**t si nous agissions ensemble ? Après des années de désaccord entre les chasseurs, les forestiers et les élus municipaux sur la gestion de la forêt alsacienne, une initiative intéressante a surgi au Piémont des Vosges. Depuis septembre 2014, seize communes du sud du Bas-Rhin, dont Barr, Andlau, Rosenwiller ou Bischoffsheim, gèrent conjointement leurs locations de chasse.

## Prélèvements insuffisants

Ce projet inédit en Alsace vise à trouver une solution au déséquilibre entre la faible régénération de la forêt et la croissance de la population de grand gibier, notamment les cerfs et les chevreuils. Un problème dénoncé par le livre blanc, publié en septembre dernier par l'Office national des forêts (ONF), qui reproche aux chasseurs alsaciens de prélever moins que ce que les plans de chasse exigent.

« Après vingt-cinq ans où les chasseurs et les forestiers n'ont fait que s'engueuler, nous devons essayer des nouveaux projets », revendique Christian Braun, l'adjoint au maire de Bischoffsheim et directeur de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) en Alsace. En tant qu'élu responsable de la chasse, il a défendu l'idée que les municipalités chargées d'administrer les terrains de chasse en Alsace agis-

sent comme médiateurs entre ces deux positions.

Après les élections municipales de 2014, la mairie de Bischoffsheim a transmis sa proposition aux villages voisins, car « *si on agit seul, cela ne sert à rien* » explique-t-il. La plupart des communes ont accueilli avec enthousiasme la proposition, présentée « *au moment opportun, à la veille de l'adoption des nouveaux plans de chasse en janvier 2015* », se félicite Fabien Bonnet, le maire d'Andlau.

## Nouveau cahier des charges

Les seize communes sont désormais chargées de déposer les plans de chasse à la préfecture, une tâche auparavant réservée aux chasseurs. D'après Christian Braun, « *c'est maintenant l'élue qui va trancher quand il y aura une mésentente entre chasseurs et forestiers* ».

**9000**

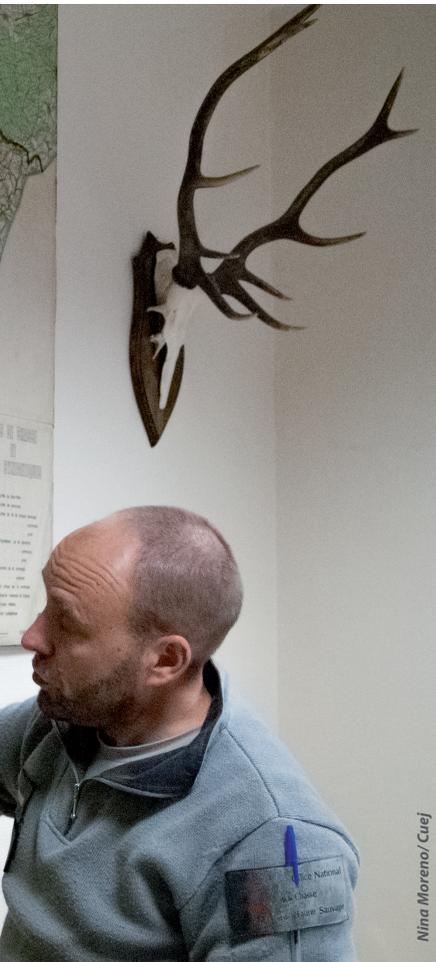
hectares. C'est la superficie du territoire de chasse cumulée des 16 communes associées.

Les municipalités du Piémont ont aussi établi un nouveau cahier des charges plus contraignant. Il limite non seulement l'agrainage – une pratique qui, selon Braun, « *favorise l'élevage artificiel du gibier* » –, mais demande aussi aux chasseurs d'augmenter le nombre de chevreuils prélevés. Bien qu'elle produise moins de dégâts que les cerfs, « *la surpopulation des chevreuils altère aussi l'équilibre de la forêt* », remarque Béatrice Longechal, directrice de l'agence de l'ONF à Schirmeck.

## Rétablir l'équilibre

Un système d'enclos et d'« exclos » permettra de comparer l'évolution de la forêt en fonction de la présence, ou pas, du gibier. Des grillages délimitant une surface de 100 mètres carrés vont être installés en avril 2016 pour préserver certaines zones des animaux. « *Notre fina-*





Nina Moreno/Cuej

Les municipalités engagées dans cette action collective espèrent se poser en médiateurs entre les chasseurs et les forestiers.

lité n'est pas une forêt sans cerf, mais le rétablissement de l'équilibre », souligne Christian Braun. Il souhaite qu'il y ait seulement 30% de dégâts de plus dans les « exclos » que dans les enclos. La mise en place de ce dispositif est « un bon pas pour objectiver les discussions stériles qu'on a avec les forestiers », explique Jean-Marc Seiler, président de l'Association de chasse du Ochsenlaeger. « L'important est d'avoir un suivi de l'évolution de la végétation qui va servir de base à la discussion », affirme de son côté Béatrice Longechal.

Tous les trois ans, élus, chasseurs et forestiers se rencontreront pour faire le point. Leur objectif : une coexistence équilibrée entre la végétation et le gibier, avant la fin de la concession des locations de chasse en janvier 2024.

Enric Bonet

## Le repeuplement peine à décoller

Le processus de réintroduction de petits animaux dans la nature souffre de l'absence de réflexion globale.

Dans les forêts d'Alsace-Moselle, le petit gibier, à poils et à plumes, se fait rare. Une disparition liée à l'évolution des pratiques agricoles, selon la Direction régionale de l'environnement d'Alsace. Pour y remédier, les chasseurs ont recours à des lâchers de repeuplement. Cette pratique est moins répandue en Alsace qu'en Moselle, où 9000 faisans ont été lâchés entre 2013 et 2015 et sont toujours interdits à la chasse.

### Aménagement de zones de refuge

Pour repeupler leur territoire, les fédérations de chasseurs doivent s'assurer que le milieu naturel est propice aux animaux, lâchés en quantité suffisante. Elles peuvent procéder à des aménagements complémentaires : plantation d'arbres fruitiers et de haies, installation d'abreuvoirs, développement de cultures favorables, afin d'offrir refuge et nourriture aux espèces réintroduites. Pour les lapins de garenne, comme pour le grand gibier, une autorisation de la préfecture est nécessaire. Et même si le lâcher de gibier à plumes est généralement libre, la fédération de chasseurs de Moselle a souhaité s'imposer des contraintes très strictes et investir un budget de 100 000 euros dans l'opération des faisans.

La qualité du gibier joue aussi un rôle dans la réussite d'une telle opération. C'est pourquoi Jérémy Gavand, éleveur de canards colverts, de faisans et de perdrix, tente de recréer des conditions d'élevage au plus proche des milieux naturels. Installé dans l'Ain, il livre régulièrement en Alsace. « Dans les volières, il y a des perchoirs, c'est important pour que les faisans apprennent à se réfugier en hauteur, ce qui constitue leur moyen de défense. Au sol, il y a du maïs, de l'herbe et

du sorgho pour leur apprendre à se cacher. En septembre, nous cassons le maïs, pour que les faisans apprennent qu'ils peuvent picorer les grains », explique-t-il.

Mais toutes les fédérations et tous les chasseurs ne sont pas aussi scrupuleux. « Certains lâchent des oiseaux le matin même d'une chasse, raconte Gabriel Da Silva Rocha, membre de l'association de chasse du Beauregard-Orbey. Les animaux sont transportés dans des boîtes, ils sont engourdis quand ils en sortent. Ils ne peuvent pas s'échapper et sont tirés dans la journée. J'ai horreur de ça, ce n'est pas de la vraie chasse. » Ces lâchers n'ont « aucun intérêt » selon Yves Muller, président de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) en Alsace.

### Des oiseaux victimes du climat

Autre exemple : il y a deux ans, 10 000 perdrix rouges d'Espagne ont été lâchées par la fédération des chasseurs du Haut-Rhin, où l'introduction d'espèces exogènes est autorisée, ce qui n'est pas le cas dans le Bas-Rhin ou en Moselle. Une initiative jugée « inutile », par Yves Mercier, secrétaire général adjoint du syndicat national des producteurs de gibier : « Ces oiseaux n'étaient pas adaptés au climat, mais ils étaient livrés à bas prix, alors ils ont été lâchés malgré tout. » En dépit du soin apporté au diagnostic du milieu naturel ou à son aménagement, les oiseaux lâchés sont « moins résistants aux germes, sans pour autant provoquer des problèmes sanitaires », estime Fabrice Capber, vétérinaire. Le taux de survie est parfois inférieur à 20%. Dans le cas des perdrix rouges, Christian Braun, directeur de la LPO Alsace, n'a pas de doute : ces oiseaux ont tous été tués par les prédateurs ou le froid.

Christelle Pravixay  
et Elodie Troadec

# Police de la chasse : « Vos pa

Braconnage, défaut de permis... Face aux nombreuses infractions, gardes privés et brigades publiques se relaient pour faire respecter les réglementations.

**A**ccroupi, Frédéric Bernauer observe le tronc enduit de goudron naturel, un antiparasite. Il y repère des soies et des poils de cervidé. « Vous voyez ces marques sur les racines ? C'est un gros sanglier qui a aiguisé ses défenses. » Dans les bois, il vérifie l'état des miradors, coupe l'alimentation en boue de la souille dans laquelle se vautrent les sangliers. Après sa ronde, il éparpille du maïs sur les postes d'agraineage, où le gibier vient se nourrir. Depuis un mois, Frédéric Bernauer est garde-chasse privé à Orbey, assermenté sur un domaine de près

*rendre des comptes systématiquement, ils ont un nombre de sorties imposées par les associations... Si le plaisir devient une contrainte, je rends ma carte ! »* En hiver, il sillonne le bois environ une fois par semaine, contre trois à quatre fois quand vient le printemps : « Pour moi, c'est aussi ça le métier : avoir la chance de croiser des animaux et d'observer des paysages que d'autres ne voient pas tous les jours. »

## Sept agents pour 500 lots

*« Les garde-chasses, on les appelle les nourrisseurs, c'est des petits joueurs ! Nous, on a le*

*travail, est aussi de leur ressort. Sur internet, ils scrutent les annonces de vente de trophées de chasse ou d'animaux exotiques. Un éventail de missions si large qu'ils collaborent de plus en plus avec d'autres services de police comme les douanes ou la gendarmerie.*

*« On est sur tous les fronts, souligne Eric Krauser, chef de la brigade. Il faut être bon sur tous les codes. »* Les agents sont au nombre de 13 dans le Bas-Rhin, répartis en deux brigades, dont la compétence s'étend de la réserve naturelle de l'île du Rohrschollen aux massifs montagneux. Au bureau de La Petite-Pierre, les sept agents de la brigade nord gèrent 500 lots de chasse. Difficile pour eux d'être partout, d'où l'intérêt des gardes particuliers, qui s'occupent sur le long terme de leurs lots assignés. « C'est tellement vaste, confie Eric Krauser, on n'a pas assez de toute une carrière pour parcourir le Bas-Rhin. Certaines zones, à l'écosystème riche, ont des enjeux plus importants. Alors la brigade se déplace selon les infos, mais rien n'est laissé de côté. »

## Le cadavre d'un cerf non marqué

En ce vendredi soir pluvieux, la patrouille s'organise pour une surveillance antibraconnage. Les agents se postent dans une zone où des coups de feu nocturnes ont été entendus, et le cadavre d'un cerf, non marqué, retrouvé. Ils se camouflent dans les sous-bois et attendent plus de cinq heures. La pluie et le brouillard ont poussé les animaux comme les chasseurs à s'abriter. Philippe Fritsch et Mario Bottos ont dissimulé leur voiture près d'une maison forestière à l'abandon. « Depuis la route, personne ne



Frédéric Bernauer, garde-chasse privé à Orbey, intervient sur un domaine de 2 000 hectares.

de 2000 hectares. Il intervient uniquement sur les infractions à la chasse : bracelets mal posés sur le gibier soumis à des quotas, défaut de permis... Il relève, verbalise, avertit, « même le capitaine de chasse s'il fait des conneries ! » Responsable viticole de métier, il consacre son temps libre à patrouiller bénévolement sur les deux lots attribués à l'association de chasse du Beauregard-Orbey. « Comme garde-chasse, je suis plutôt libre, se réjouit Frédéric Bernauer, et c'est ce que je voulais. Certains collègues doivent

*gyro, la carabine, les menottes... »* Guillaume Butt est agent de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), à la brigade nord du Bas-Rhin. Cet organe gouvernemental a les compétences les plus larges en matière de police de la chasse. En plus de la réglementation cynégétique, les brigades font appliquer la majeure partie du code de l'environnement et peuvent verbaliser la circulation en forêt. La convention de Washington, qui traite du commerce d'espèces menacées d'ex-

# piers s'il vous plaît »



Nina Moreno / Cuej

peut nous voir, expliquent-ils. Mais nous pouvons repérer tous les véhicules qui remontent et les intercepter rapidement. »

En Alsace, le braconnage est en régression depuis des années. En somme, on ne tue plus pour se nourrir. Les motivations des nouveaux pirates de la chasse sont simples : tirer un chevreuil de temps en temps sans déboursier les frais d'un permis. « Il n'y a plus de tradition du braconnage, résume Guillaume Butt. Si je te file un sanglier, t'en ferais quoi, tu saurais le dépecer ? » Avec ce temps, les conditions sont idéales pour « bricoler ». Le vent empêche d'entendre d'éventuels coups de feu. « Si le chasseur a un petit calibre avec silencieux et des lunettes de vision nocturne, on le loupe complètement », ajoute-t-il. Les agents peuvent compter sur des informateurs zélés, qui leur permettent de surprendre les braconniers en

**Le transport non sécurisé des armes est l'une des infractions les plus recensées.**

flagrant délit. « Il ne faut pas se leurrer, reconnaît Philippe Fritsch. Les chasseurs se dénoncent les uns les autres. » Ce soir, les braconniers sont restés chez eux : à 22h30, les agents lèvent le camp.

## « On ne copine pas »

« Police de la chasse, bonjour, contrôle de permis. Veuillez sécuriser votre arme d'abord, s'il vous plaît. » Le lendemain matin, la brigade retourne sur le terrain, cette fois pour contrôler les battues. Une procédure rapide : permis, validation annuelle, assurance, et au suivant. « C'est nouveau d'intervenir au beau milieu d'une traque ? », s'enquiert un chasseur, agacé à l'idée de loper un marcassin. « On a toujours fait comme ça, rétorque Guillaume Butt. Un gendarme vous demande le permis quand vous êtes au volant, pas quand vous êtes chez vous. »

Après midi, les agents passent en revue le tableau d'un autre groupe, douze sangliers et un cerf. Pour les bêtes noires, pas de quota, mais les cervidés tués doivent être marqués par des bracelets. Autour d'un feu, les chasseurs, bière à la main, saluent cordialement les agents et lancent quelques plaisanteries. « On n'est pas nombreux, mais sur le terrain, ils savent qu'on existe, s'enorgueillit Eric Krauser. On n'est pas là pour les embêter, par contre on ne copine pas. Ce n'est pas parce qu'ils nous donnent des tuyaux qu'ils vont avoir carte blanche pour chasser. »

En 2015, le transport non-sécurisé des armes et le dépassement des horaires légaux sont les infractions les plus recensées par la brigade de La Petite-Pierre. Sur les sept associations contrôlées ce samedi, rien à déclarer.

**Hélène Capdeviole  
et Nina Moreno**



Mathilde Loire / Cuej

# Le louvetier, espèce protégée

Son rôle consiste à réguler les nuisibles et faire l'intermédiaire entre administration et chasseurs.

**L**e nom respire le romanesque. « Louvetier »... On se figure déjà un noble briscard parcourant les forêts, traquant le loup ; l'homme contre la bête. Si le rôle de lieutenant de louveterie institué par Charlemagne en 813 pour éradiquer le grand prédateur a considérablement évolué, il est toujours question d'honneur. Au loup se substituent désormais tous les animaux dits nuisibles, type sanglier, renard, ou encore corneille noire. « Toute espèce invasive », préfère pré-

ser Jean-Luc Ries. L'homme a la verve facile du connaisseur : il est président des 16 louvetiers qui se partagent le territoire du Bas-Rhin, chacun ayant autorité dans sa circonscription seulement. Derrière son large bureau de directeur d'une société d'ingénierie de Reichstett, Jean-Luc Ries explique les missions attribuées au plus ancien corps d'Etat. « Bénévole, le lieutenant de louveterie est nommé par le préfet. Conseiller de l'administration, et notamment de la direction départementale du

**Les sangliers, qui causent 700 hectares de dégâts annuels dans le Bas-Rhin, sont la principale cible des louvetiers.**

territoire », il renseigne sur les dégâts de gibier, l'état des populations faunistiques. Cette mission de conseil s'applique également aux maires lors des réunions « 4C » (commission consultative chasse communale) ou aux agriculteurs. Si des nuisibles dégradent des cultures situées à proximité de zones de chasse, « les chasseurs ne sont pas les seuls responsables, affirme Jean-Luc Ries. Les paysans cultivent parfois à ras la forêt, alors qu'il suffit souvent d'un espace de cinq à dix mètres » pour amenuiser les risques, particulièrement ceux des sangliers, principales cibles des louvetiers : « 1500 hectares de dégâts annuels étaient provoqués par les sangliers dans le Bas-Rhin il y a encore trois ans. Aujourd'hui, on est descendu à 700 hectares. Pour cela, pas besoin d'aller voir tous les locataires de chasse du département. Seuls 10% ne respectent pas leur cahier des charges », soit leur devoir de bonne gestion des nuisibles sur leur terrain.

## « Un faux frère »

Les chiffres des fonds d'indemnisation des dégâts de sangliers, actualisés chaque jour, désignent ces « mauvais chasseurs ». S'enchaînent en riposte : recommandations, mise en demeure avant la solution radicale, la battue administrative, décidée par arrêté préfectoral. Une quarantaine de lieutenant de louveterie de toute l'Alsace et agents assermentés ONF ou ONCFS se rassemblent alors sur le terrain de chasse incriminé et abattent, sous la direction du louvetier de circonscription, les bêtes en surnombre. Une vraie punition. Une honte même, pour le chasseur, dont la rancœur se dirige droit vers le lieutenant de louveterie. « Vous vous mettez parfois des proches à dos, concède Michel Kahn, ancien louvetier. Aujourd'hui, le lieutenant de louveterie est craint. Il peut-être considéré comme un faux frère », d'autant plus qu'il fait aussi partie de la police de la chasse. Bien exer-

**700 ha**  
C'est la superficie annuelle impactée par les dégâts de sanglier dans le Bas-Rhin.

cer sa charge, « *c'est un challenge, renchérit Jean-Luc Ries. Etre lieutenant de louveterie pour être invité à chasser, c'est fini* ».

### Main-d'œuvre gratuite

Avec ses cinquante ans de permis de chasse, vingt-cinq de louveterie, Michel Kahn a vu la charge de travail considérable-

ment augmenter ces dernières années. « *La baisse des effectifs de l'ONCFS, dont la chasse n'est plus vraiment la priorité, et la hausse de la population de sangliers* » ont dérégulé le système. « *Du coup, on a puisé dans une main-d'œuvre gratuite* », regrette-t-il un peu amer. Surtout, les coûts associés à l'exercice de cet-

te activité ne sont pas défrayés. Frais kilométriques, timbres, munitions, et parfois l'équarrissage des sangliers : désormais, pour Michel Kahn, « *l'un des critères de sélection est la capacité financière* ». Des considérations très terre à terre, si noble soit la fonction.

**Romain Boulho**

## Les opposants à l'affût

Si la plupart ne réclament pas une abolition totale de la chasse, associations écologistes et usagers de la nature militent pour une pratique plus respectueuse du milieu.

**P**ollution du sol par les munitions, piégeage, déséquilibre environnemental... A chaque ouverture de chasse en septembre, les associations écologistes en dénoncent les dérives. Seule Animalsace, association de défense des animaux, milite pour son abolition totale. Mais avec 90 membres contre près de 12 000 chasseurs en Alsace, leur voix reste minoritaire.

Les associations écologistes s'accordent tout de même sur la lutte contre l'agrainage. Cette technique consiste à attirer le gibier, notamment les sangliers, en répandant du grain sur le terrain de chasse. Elle est jugée nécessaire par les chasseurs. « *Nous tirons 18 000 sangliers par an en moyenne, dont la moitié grâce à l'agrainage* », explique Gérard Lang, président de la Fédération des chasseurs du Bas-Rhin. Il soutient que cela permet de concentrer les sangliers à l'écart des terres agricoles. Un argument que balayent les associations écologistes.

### La faute au maïs

Pour elles, c'est justement l'agrainage, conjugué au développement des cultures de maïs en Alsace, qui explique la quantité de gros gibier. « *Avec l'agrainage, les sangliers ont tout le temps à manger, les marcassins qui mouraient auparavant de faim survivent et les populations explosent* », ana-

lyse Julien Frizon, délégué de l'Association pour la protection des animaux sauvages (Aspas) en Moselle.

Et tout le monde ne respecte pas les règles. « *Certains mettent dix fois plus de graines qu'autorisé par le schéma départemental de gestion cynégétique* », admet Gérard Lang. Pour enrayer cette prolifération, les associations prônent la « *naturalité* », une situation d'équilibre dans les milieux naturels où l'intervention de l'homme serait marginale.

Mais est-ce encore possible ? Des espèces sont en effet en voie d'extinction, comme le renard ou le loup, voire ont complètement disparu en Alsace-Moselle, comme le lynx. Chasseurs et braconniers ne sont pas les seuls responsables de ces disparitions. « *C'est la pratique agricole, forestière, l'urbanisation qui sont en cause* », assure Stéphane Giraud, directeur d'Alsace Nature. Son association a d'ailleurs collaboré avec la Fédération des chasseurs du Bas-Rhin pour stopper le déterrage des blaireaux, menacés un temps d'extinction. Aujourd'hui, c'est le seul département français où cette activité est interdite. « *Globalement, on arrive à travailler sur des points de convergence avec les chasseurs* », estime Stéphane Giraud.

Au-delà de la menace pour l'écosystème, les militants contestent l'appropriation de la nature par les chasseurs. Des associations

d'usagers et de professionnels du tourisme réclament un jour hebdomadaire sans chasse, à l'image de certains pays d'Europe de l'Ouest. Une pétition, lancée par le Collectif pour un dimanche sans chasse, a déjà été signée par 478 associations françaises, dont dix alsaciennes.

### Pour un jour sans chasse

« *C'est une question de sécurité, estime Martine Buser-Prenant, gérante du gîte La Kaliste de l'Ill à Oltingue dans le Haut-Rhin. C'est déplaisant d'entendre des coups de feu à droite et de devoir dire à nos vacanciers suisses ou allemands de faire attention lorsqu'ils randonnent.* » Un avis partagé par Julien Frizon : « *Je suis photographe animalier et il m'est déjà arrivé d'être dans le viseur des chasseurs* », avance-t-il. Mais pour Gérard Lang, pas question d'arrêter la chasse le dimanche. « *Au moins la moitié des animaux sont tirés le dimanche. Les gens qui chassent travaillent aussi. S'ils ne peuvent plus le faire ce jour-là, cela occasionnera des dégâts supplémentaires aux terres agricoles* », martèle-t-il.

La pétition a peu de chance d'aboutir. « *La faute au lobby des chasseurs* », accusent la plupart des associations écologistes. Il y a quinze ans, une loi avait déjà instauré le mercredi sans chasse. Face au tollé, elle avait été abrogée trois ans plus tard.

**Estelle Pattée  
et Volodia Petropavlovsky**

**« Certains mettent dix fois plus de graines qu'autorisé par le schéma départemental de gestion cynégétique »**

**90**

personnes sont membres d'Animalsace, la seule association qui milite pour l'abolition de la chasse.



DR

## Le gibier défend son bout de gras

Alors que les polémiques liées au secteur de la viande industrielle se multiplient, les consommateurs se tournent de plus en plus vers des produits locaux.

**C**uisse de chevreuil, steak de biche et même merguez de sanglier. Des morceaux de viande que l'on trouve rarement dans les supermarchés ou les boucheries. Pourtant, de plus en plus de consommateurs se tournent désormais vers les qualités nutritionnelles et l'étiquette « locale » de la viande de gibier, dans un contexte de défiance accrue envers la consommation de viande industrielle, entre scandales sanitaires et rapports anxio-gènes.

### L'étude qui inquiète

« Comme la viande est sauvage, on peut presque dire que c'est du bio », affirme Michel Herrscher, président de la corporation de Centre-Alsace des bouchers-charcutiers traiteurs. Sangliers, chevreuils et autres faisans pourraient devenir à la mode à une époque où le consommateur

*Nature morte d'oiseaux et lièvre, du peintre espagnol Tomás Yepes (1643).*

cherche à « manger sain ». Véronique Nouvier, nutritionniste, confirme les qualités prêtées à la viande de gibier : « Il n'y a presque aucune graisse dans la viande de gibier et, en plus, il y a beaucoup de vitamines B12. » Le lièvre est ainsi six fois moins gras que le lapin, tandis que la viande de biche est 25 fois moins grasse que la viande de bœuf.

Après une série de controverses sur la viande, c'est l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) qui retournait le couteau dans le steak en octobre 2015. Un rapport très médiatisé définissant la consommation de viande rouge d'élevage et de charcuteries comme « probablement cancérigène pour l'homme ». « On sait depuis

longtemps que la consommation excessive de viande rouge présente des risques de cancer. Le problème, c'est que les viandes transformées sont non seule-

**« On sait depuis longtemps que la consommation excessive de viande rouge présente des risques de cancer »**

ment très grasses mais, en plus, elles n'apportent aucune bonne protéine à l'organisme », affirme Véronique

Nouvier. Selon le rapport de l'OMS, une portion quotidienne de 50 grammes de viande transformée (pâtés, saucisses, jambons, etc.) augmenterait de 18% le risque d'être victime d'un cancer colorectal.

### Des règles d'hygiène pas toujours respectées

À Fréland, au cœur des Vosges alsaciennes, Christophe Frey, propriétaire de trois restaurants sur la Route des vins d'Alsace, a

ouvert au début de l'année son propre centre de découpe et de vente de gibier. « Cela me permet de préparer mes bêtes mais aussi d'aider les chasseurs du coin qui ne savent pas quoi faire de leur propre gibier », détaille-t-il, affirmant refuser tout animal issu d'élevage ou abattu à plus de 30 km de son établissement. Une démarche engagée qui, selon lui, est marginale : « 90% du gibier servi dans les restaurants du coin est importé de Pologne ou de République tchèque. En plus, ce sont souvent des animaux issus de l'élevage », affirme-t-il.

Mais la proximité du gibier ne dispense pas de contrôles stricts sur la qualité de la viande. Christophe Frey n'accepte que le gibier tiré par des chasseurs ayant suivi une formation à la venaison qui leur apprend les mesures d'hygiène élémentaires. Une qualification que tous les chasseurs n'ont pas : « Parfois, ils chargent les bêtes tuées à l'arrière de leur pick-up, dans la terre et la saleté, et souvent avec les chiens. Tout cela peut souiller la viande », déplore-t-il.

### Des sangliers radioactifs

Les quelque 80 bêtes qu'il reçoit chaque semaine font donc état d'une fiche de contrôle, à laquelle s'ajoute une visite hebdomadaire d'un vétérinaire. Les animaux sauvages ne sont pas épargnés par les maladies, dont certaines assez inattendues. « Depuis l'accident de Tchernobyl, les glands des forêts des alentours concentrent beaucoup de radioactivité. Les années où les sangliers en mangent beaucoup, leur viande dépasse les seuils autorisés et est impropre à la consommation », raconte-t-il.

Lui-même chasseur passionné, Christophe Frey veut donner une image moderne à la viande de gibier : « Le terroir, les circuits courts, le bio, tout ça est à la mode. Et ce type de viande répond à cette demande. Les biches, elles, ne sont pas gavées d'antibiotiques. On ne peut pas les forcer à manger de la merde ».

Clément Grégoire  
et Alexandre Rousset

## « Avant, l'animal était considéré comme un frère »



DR

Marylène Patou-Mathis, préhistorienne, est directrice de recherche au CNRS. Elle a publié en 2009 un ouvrage intitulé *Mangeurs de viande : De la préhistoire à nos jours* (éd. Perrin).

### Dans votre ouvrage, vous dites que la chasse et ses rituels auraient favorisé « l'émergence de l'homme sociétal ». Qu'entendez-vous par là ?

Les hommes ont dû s'associer pour chasser les grands mammifères. Une notion de partage, ainsi que des rituels avant, pendant et après la chasse, se sont développés entre les chasseurs. L'animal était considéré comme un frère. Ces rituels permettaient la cohésion du groupe. L'homme dépendait de l'animal sauvage qui constituait un ensemble de ressources. Il y avait une sorte de respect, de remerciement envers l'animal.

### Ce rapport à l'animal sauvage a-t-il évolué depuis ?

Quand l'homme a domestiqué les animaux, au néolithique, le rapport a changé. On a mis l'animal au service de l'homme. La civilisation judéo-chrétienne a favorisé ce changement. Dans la Genèse, on dit aux hommes de dominer les poissons de la mer, les oiseaux du ciel et le bétail. Depuis, on voit moins l'animal comme un être ayant des sentiments. Ce n'est qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que la question de la souffrance animale apparaît.

### Quelles en sont les conséquences sur notre consommation de viande aujourd'hui ?

De nos jours, en Occident, la

La chercheuse Marylène Patou-Mathis analyse l'évolution du rapport entre chasseurs et chassés et l'image de la viande dans la société.

consommation de viande est très industrialisée. On mange des morceaux de viande mais on ne voit plus l'animal qu'il y a derrière. Avant et jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, on voyait l'animal que l'on allait manger. Dans les années 1970, il y avait encore des têtes de veau sur les étals, plus maintenant. De nos jours, les enfants s'imaginent les poissons carrés et panés.

### Cette évolution a-t-elle une conséquence sur l'image que renvoient les chasseurs ?

Aujourd'hui, nous sommes très sensibles au bien-être animal. Quand il y a des abus, ça nuit à l'image des chasseurs. Il y a aussi ce préjugé où l'on imagine les chasseurs faire un gros gueuleton, boire beaucoup et aller tirer sur tout ce qui bouge. Ça existe mais il ne faut pas généraliser. Il y a beaucoup de chasseurs respectueux et responsables. De plus, l'Office national de la chasse joue un rôle très important pour préserver une faune sauvage équilibrée. C'est vital pour la préservation de nos espaces naturels.

### Avec les scandales autour de la viande d'élevage, la viande de gibier peut-elle se développer ?

Culturellement, ça me paraît difficile. Quand on tue une biche, tout le monde pleure, alors qu'on peut tuer des centaines de vaches sans que ça ne touche personne. Le rapport qu'on construit avec chaque espèce joue beaucoup. Personne ne mange du chien aujourd'hui mais les Gaulois en mangeaient énormément, plus que des sangliers d'ailleurs. C'est très difficile de changer ces habitudes culturelles.

C.G. et A.R.

# Une filière locale à dynamiser

La consommation de gibier issu de chasses locales peine à décoller, malgré une réglementation devenue plus souple et les efforts des restaurateurs.



Christophe Frey

**M**anger du gibier en Alsace ne signifie pas forcément manger du gibier alsacien. L'importation de viande de gibier supplante de loin les animaux chassés dans les forêts régionales. « La chasse locale ne permet pas de répondre à la demande, justifie Arnaud De Jong, responsable au sein de l'entreprise Damien De Jong, à Dambach-la-Ville. Il faut donc importer de la viande d'Europe et d'autres continents pour pouvoir satisfaire la demande. » Ces produits importés sont généralement issus d'élevage, ou dans certains cas de viande chassée à l'étranger. Une situation qui peut paraître paradoxale dans un territoire giboyeux comme l'Alsace. Contrairement à d'autres régions, les chasseurs alsaciens cèdent une grande partie des animaux chassés. Une tradition expliquée par la prédominance du gros gibier, qui, contrairement aux lapins et oiseaux, n'est pas partagé entre les participants. « Si l'on souhaite garder l'animal, il faut le payer à la société de chasse », explique

Jean-Philippe Kuhner, boucher à Moosch et chasseur. La venaison est mise dans un circuit de commercialisation.

« Le gibier est revendu à des particuliers qui passent commande ainsi que des restaurateurs, voire quelques boucheries spécialisées, explique Gabriel Da Silva Rocha, capitaine de l'association de la chasse du Beauregard-Orbey. La vente est directe, c'est souvent moi qui m'en occupe. » Le marché local du gibier est malgré tout largement éclipsé par les produits d'importation, alors que cerfs et sangliers sont en surpopulation et que les minima de chasse ne sont pas toujours atteints.

## Le commerce entravé par la loi

Des réglementations contraignantes ont longtemps freiné le développement du marché local. Toute vente de gibier frais était proscrite hors périodes de chasse, ce qui rendait très difficile sa commercialisation, chaque département établissant des dates différentes. Une situation

absurde pour Michel Herrscher, président de la corporation Centre-Alsace des bouchers-charcutiers-traiteurs et lui-même chasseur. « Je pouvais emmener du gibier à un ami à Montpellier, où les périodes de chasse concordaient avec l'Alsace. Mais sur le chemin, si je passais par l'Ain où la chasse était fermée, je pouvais être considéré comme braconnier en cas de contrôle. »

Pour éviter notamment tout risque d'infraction, bouchers, grossistes et restaurateurs ont délaissé la filière directe. De plus, au contraire des viandes classiques, le suivi sanitaire était moins contraignant et donc moins fiable. « Je préfère travailler avec un grossiste, explique Hubert Thuet, chef du restaurant Le Renard, à Thann. Je veux des garanties sanitaires. »

## Un suivi sanitaire strict

Pour permettre le développement de la filière locale, de nouvelles bases ont été posées ces dernières années. Le gibier peut maintenant être vendu toute l'année et des normes sanitaires plus strictes sont imposées. Jean-Philippe Kuhner déplore cependant des formalités administratives « de plus en plus lourdes ». Un examen initial de l'animal doit maintenant être fait par le chasseur, qui établit aussi une fiche de traçabilité. « Ce sont surtout les restaurateurs qui exigent cette fiche, pour qu'ils puissent se justifier si jamais ils sont contrôlés », explique le chasseur Gabriel Da Silva Rocha.

Plus que sur les normes ou sur la quantité, c'est autour du consommateur que tout se joue. Le gibier est une viande peu consommée en France : en moyenne, seulement 350 grammes par an et par habitant, bien loin du porc (35 kg) ou de la volaille (24 kg). « Bien moins qu'il y a trente ans »,

**La boucherie de Fréland propose de la viande de gibier depuis son ouverture, début 2015.**

**350 g**

C'est la quantité de viande de gibier consommée en moyenne par habitant et par an.



# La fin des empaillés

Gardiens d'une tradition, les taxidermistes sont moins d'une centaine sur le territoire français. Rencontre avec les derniers artisans d'Alsace.

**E**n Alsace, ils ne sont plus que deux à exercer leur métier. Paul Barthly est le seul à avoir accepté de partager son expérience. « Il y a une trentaine d'années, lorsque j'ai commencé ma carrière, nous étions douze taxidermistes, les stocks étaient pleins, nous pouvions travailler tous les jours jusqu'à une ou deux heures du matin », déplore le dernier taxidermiste haut-rhinois, basé à Balschwiller.

Dans les frigos de l'atelier, du gibier entier et « fraîcheur boucherie » comme disent les professionnels, deux critères indispensables pour qu'un animal puisse être naturalisé. Le taxidermiste dépouille la bête en lui retirant sa peau au scalpel. Après le tannage, la peau est fixée sur un corps d'animal artificiel où les fils de fer remplacent les os et la fibre de bois les muscles. Les taxidermistes sont eux-mêmes chasseurs. « J'ai toujours été passionné par la nature et les animaux. La chasse me permettait d'observer l'animal dans son milieu naturel et de reproduire ses mouvements, le plus précisément possible, dans mon travail », explique Patrick Mathey, taxidermiste à la retraite après quarante ans de métier à Leimbach.

## Un souvenir, un trophée

Conséquence d'une chasse trop chère ou d'une mode un peu dépassée, les clients ne se bousculent plus à l'entrée des ateliers de taxidermie. Mais quelques chasseurs, fiers de leur dernière prise, viennent encore frapper à leur porte. « Posséder un trophée est un moyen de garder un souvenir », explique Paul Barthly. Il permet de marquer une étape dans la vie d'un chasseur, qui peut attendre plusieurs années avant de tirer un animal. De temps en temps, leur clientèle s'élargit aux collectionneurs à la recherche d'une espèce rare, comme les chevreuils et ragondins blancs. « En regardant un trophée, le chasseur doit pouvoir se remémorer toutes les étapes de la traque qui ont permis d'attraper la bête. Cette excitation ne doit jamais

**150€**

Le coût de l'empaillage d'une tête de chevreuil ou d'un renard.

disparaître, même si le client vient de tuer son centième sanglier », précise Huguette Mathey qui a assisté son mari dans son activité de taxidermiste.

Grâce à quelques parades, le taxidermiste haut-rhinois parvient à remplir les lignes de son carnet de commandes. Depuis le passage à l'euro, il n'a jamais augmenté ses prix. Chez lui, faire naturaliser une tête de chevreuil ou de renard coûte 150 euros lorsque certains de ses confrères peuvent en réclamer plus du double. Pour séduire ses clients les plus fantaisistes, il n'hésite pas à se lancer dans la conception d'animaux chimériques, pratique du XIX<sup>e</sup> siècle que l'art contemporain et la taxidermie alternative ont remis au goût du jour il y a une dizaine d'années.

## Secrets et suspensions

Néanmoins, les deux professionnels ne conseilleraient à aucun jeune de se lancer dans la taxidermie. « Cela coûte trop cher, il y a trop de contrôles qui sont souvent très lourds. En 1988, lors de ma première inspection, les autorités ont débarqué à 17 dans mon atelier. Ce jour-là tous les taxidermistes français ont été contrôlés. A l'époque on nous accusait d'être à l'origine de la disparition de certaines espèces », se remémore Paul Barthly. En France, seuls deux établissements scolaires proposent un CAP spécialisé : « A une époque, certains accueillaient des apprentis, mais c'était déjà rare », les



Volodia Petrovsky / Cnet

**La Mandragore, bar branché de Strasbourg affiche de nombreux trophées naturalisés.**

professionnels étant jaloux de leurs secrets de fabrication, raconte Patrick Mathey. Un phénomène accentué par le vieillissement de la population des chasseurs alsaciens, qui possèdent déjà souvent une large collection de trophées. Depuis une trentaine d'années, le nombre de taxidermistes est en constante diminution en France. Au début de la carrière de Paul Barthly, environ 1200 professionnels exerçaient sur l'ensemble du territoire, aujourd'hui, ils ne sont plus que 80.

**Audrey Altimare**